

**Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 juin 2018
Tenue à la salle du conseil sise au 629, rue des Loisirs à Sainte-Christine, province de Québec à 20h00**

A laquelle sont présents
Monsieur Jean-Marc Ménard, maire;
Monsieur Normand Roy, conseiller;
Monsieur Simon Dufault, conseiller et maire suppléant;
Monsieur Serge Chabot, conseiller;
Monsieur Michel Tétreault, conseiller ;
Madame Francine Brasseur, conseiller;
Monsieur Gilbert Grenier, conseiller

Il est présentement absent :

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Marc Ménard, maire.

Était également présente :
Madame Caroline Lamothe, Directrice générale et secrétaire-trésorière

1. **MOMENT DE RÉFLEXION**

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

130-06-2018 Il est proposé par M. Michel Tétreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté.

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 MAI 2018**

131-06-2018 Il est proposé par M. Simon Dufault
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 7 mai 2018 tel que présenté.

3.1 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 MAI 2018**

132-06-2018 Il est proposé par M. Serge Chabot
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 mai 2018 tel que présenté.

3.2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 MAI 2018**

133-06-2018 Il est proposé par M. Michel Tétreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 mai 2018 tel que présenté.

SUIVI

Aucune question

4. **APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES**

134-06-2018 Il est proposé par M. Simon Dufault
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la liste des comptes et salaires soit adoptée tel que présentée.

Comptes payés en mai 2018	63 236.63\$ # C1800132 à C18000166
Salaires payés en mai 2018	5 448.12\$ # D1800099 à D1800122
	4 671.28\$ # P1800029 à P1800034

4. **PÉRIODE DE QUESTION**

6. ADMINISTRATION

a) Explication des États Financier 2017 par la Firme FBL

Un représentant de la firme FBL présente à tous les élus et citoyens les États Financiers pour l'année fiscale ce terminant le 31 décembre 2017.

b) Dépôt des états financiers 2017

ATTENDU QUE la firme FBL a présenté les États financiers aux personnes présentes; élus et citoyens le 6 juin 2018;

135-06-2018

PAR CONSÉQUANT,

Il est proposé par M. Gilbert Grenier

Et résolu à l'unanimité d'autoriser le dépôt des États financiers 2017 de la Municipalité de Sainte-Christine.

c) Rapport des faits saillants du rapport financier 2017

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement n'oblige plus, avoir la lois 122, les municipalité à faire un rapport du maire et ce, avant l'adoption du budget ;

CONSIDÉRANT QUE le maire doit, lors d'une séance ordinaire du conseil tenue en juin (le PL155 modifie cette disposition pour « au plus tard en juin », ce qui permet aux municipalités de le faire dès le dépôt si elles le souhaitent), faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier, du rapport du vérificateur général et du rapport du vérificateur externe.

CONSIDÉRANT QUE Cc rapport est diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités déterminées par le conseil.

CONSIDÉRANT QUE les élus ont reçu par courriel le rapport des faits saillants et ce, dans le but de consultation et d'acceptation;

136-06-2018

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Serge Chabot

Et résolu à l'unanimité d'accepter la distribution du rapport tel que présenté par la poste à tous les payeurs de taxes.

137-06-2018

d) Fermeture du bureau municipal

Il est proposé par Mme Francine Brasseur

Et résolu à l'unanimité d'autoriser la fermeture du bureau municipal lundi le 25 juin 2018, lundi le 2 juillet 2018 et les deux (2) semaines de la construction (23 juillet 2018 au 5 août 2018)

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

a) Rapport du Chef pompier

M. Jacques Leclerc fait son rapport.

8. TRANSPORT VOIRIE

a) Rapport de l'inspecteur

M. Gilles Tétreault fait son rapport mensuel

b) Octroie de contrat pour les travaux du chemin Witty

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté le règlement # 330-18, autorisant l'octroi de contrat de gré à gré pour 100 000\$ et mois;

138-06-2018

Il est proposé par M. Gilbert Grenier

Et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat à LG Gagné pour les travaux demandés sur le chemin Witty, voici les prix à l'heure ou à la tonne :

c) Triangle de visibilité chemin Witty/1^{er} Rang Est

Le triangle de visibilité à l'intersection du chemin Witty et du 1^{er} Rang Est doit être fait par le propriétaire, une copie du règlement doit être remis à ceux-ci et ce, par l'entremise de M. Gilles Tétreault inspecteur municipal avec un délai d'exécution des travaux que ceux-ci doivent faire.

139-06-2018

d) Triangle de visibilité chemin Béthel/route 222

Il est proposé par M. Normand Roy
Et résolu à l'unanimité de faire la demande au MDDEEP, concernant le triangle de visibilité à l'intersection du chemin Béthel et de la route 222 ainsi qu'un ponceau sur la route 222 qui est bouché suite au nettoyage des accotements faits par le MDDEP. La municipalité demande au MDDETP de régulariser la situation sur les voies de circulation.

9. HYGIÈNE DU MILIEU10. URBANISMEa) Demande de lotissement de la Ferme S.L. Robidoux SENC

ATTENDU QU'une demande pour le lotissement du lot #
2 326 477 et 2 326 480;

ATTENDU QUE le propriétaire désire régulariser une situation d'empiètement, est en voie d'acquérir une partie du lot # 2 326 478, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sainte-Hyacinthe, laquelle est contigüe au lot 2 326 477. Cette partie à acquérir est d'une superficie de 608.9 mètre carré;

ATTENDU QU'une demande d'autorisation est présentée à la CPTAQ en même temps que la présente demande, résolution numéro 141-06-2018;

ATTENDU QUE cette demande ne contrevient pas à la réglementation municipale.

140-06-2018

CONSEQUEMMENT,

Il est proposé par M. Normand Roy
Et résolu à l'unanimité d'appuyer cette demande portant sur la demande d'autorisation pour les lots 2 326 477, 2 326 480 et partie du lot 2 326 478.

b) Demande de lotissement de la Ferme S.L. Robidoux SENC.

ATTENDU QU'un certificat de localisation, a été préparé par M Gilbert Grondin, arpenteur-géomètre, le 20 mars 2018, sous le numéro 21,214 de ses minutes, concernant les lots numéros 2 326 477 et 2 326 480 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Saint-Hyacinthe;

ATTENDU QUE suite à l'analyse dudit certificat de localisation, la porcherie érigée sur le lot numéro 2 326 477 empiète sur la propriété voisine au Nord, soit le lot numéro 2 326 478;

ATTENDU QU'une demande pour le lotissement d'une partie du lot # 2 326 478 pour une superficie de 609 mètres carrés;

ATTENDU QUE le propriétaire du lot #2 326 478 est M. Marc-André Boisvert et que la Ferme S.L. Robidoux SENC est propriétaire du lot 2 326 477;

ATTENDU QUE cette demande ne contrevient pas à la réglementation municipale.

141-06-2018

CONSEQUEMMENT,

Il est proposé par M. Gilbert Grenier

Et résolu à l'unanimité d'appuyer cette demande à la CPTAQ concernant l'aliénation de la partie du lot numéro 2 326 478 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Saint-Hyacinthe, visée par la présente demande (608.9 mètres carrés), par le propriétaire, Marc-André Boisvert au demandeur, Ferme S.L Robidoux SENC, tout en permettant au propriétaire de conserver le résidu de son immeuble, étant le résidu dudit lot numéro 2 326 478.

c) Demande de M. Carl Chaput

Point remis

11. LOISIRS ET CULTUREa) Formation pour les Moniteurs

Une formation est prévu pour le 22 juin et ce, pour les 3 moniteurs du camp de jour.

142-06-2018

b) St-Jean

Il est proposé par M. Normand Roy

Et résolu à l'unanimité d'autoriser les dépenses pour le 23 et 24 juin 2018 pour les festivités de la Saint-Jean.

12. RAPPORT

Aucun point

13. VARIA

Aucun point

14. CORRESPONDANCE

Aucun point

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

143-06-2018

Il est proposé par M. Michel Tétreault

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée à 21h025

Caroline Lamothe
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Jean-Marc Ménard
Maire